



Présents : ADAM Bernard, AVIET Thierry, BABIN Valérie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie,

Procurations : ARMENJON Frédéric à RODRIGUES Philippe, BORNIBUS Emilie à MORLAND Laure, LEDERMAN Michel à MEUNIER Philippe, MATHYS Rose-Marie à AVIET Thierry.

Secrétaire de séance : ADAM Bernard

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le prix de vente des pots de miel du rucher communal.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Compte tenu du nombre d'absents, le maire indique qu'il retire de l'ordre du jour le choix des noms des deux rues.

1) Extension du périmètre du SIEAVS (Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon)

Le Maire donne la parole à Thierry AVIET, délégué du Syndicat qui rappelle que le SIEAVS est composé de 16 communes membres, ainsi que de 2 communautés de communes (la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon et la Communauté de Communes Ouche et Montagne).

Le Comité du SIEAVS a délibéré le 9 juillet dernier en vue de proposer l'adhésion de 4 communes supplémentaires au 1^{er} janvier 2025 (LAMARGELLE, PELLEREY, PONCEY-SUR-L'IGNON et TURCEY) et demande aux communes membres et aux 2 Communautés de Communes de délibérer également pour approbation.

Thierry AVIET présente les différentes caractéristiques de ces nouvelles communes ainsi que les performances de leurs réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion des 4 nouvelles communes et charge le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet en vue de l'adoption d'un arrêté d'extension de périmètre du SIEAVS au 1^{er} janvier 2025.

2) Plafond de la RODP pour occupation provisoire du domaine public.

Le plafond de la redevance pour occupation provisoire du domaine public ayant été modifié (10 % à 20 % du montant de la RODP classique perçue par la commune), le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT en précisant que la commune appliquera sur son territoire le plafond maximal autorisé par la réglementation en vigueur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3) Travaux de voirie rue des Romains : demande de subventions.

Le Maire présente les travaux de voirie proposés par la commission travaux sur la rue des Romains et la rue de Ruffey :

- Rue des Romains :
 - Mise aux normes des deux ralentisseurs
 - Création de deux places de parking
 - Réfection des trottoirs
- Rue de Ruffey :
 - Réfection du trottoir en face les n°4 et 6 (zone de travaux)

L'estimation réalisée par la MICA s'élève à 85 000.00 € HT, la maîtrise d'œuvre sera confiée à Ingénierie Côte d'Or pour 3 400.00 € HT (4 % du coût des travaux).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de sécurisation et de réfection rue des Romains et rue de Ruffey pour la somme prévisionnelle de 88 400.00 € HT
- Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Plan Marshall « Voirie et Répartition du produit des amendes de police »
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention
- Définit le plan de financement suivant :

| Aide concernée | Sollicitée | Montant de la dépense éligible | Pourcentage | Montant de l'aide |
|---|------------|--------------------------------|-------------|--------------------|
| Conseil Départemental - Appel à Projet voirie - Amendes de Police | Sollicitée | 88 400.00 € HT | 30 % | 26 520.00 € |
| | Sollicitée | 88 400.00 € HT | 25 % | 22 100.00 € |
| TOTAL DES AIDES | | | | 48 620.00 € |
| Autofinancement | | | | 39 780.00 € |

4) Lotissement « Les Prés de Barges » : Prix de vente des terrains

Le Maire fait part de la nouvelle réglementation concernant le régime fiscal à appliquer sur le prix du m² concernant la vente des lots du lotissement. « Selon le BOI-TVA-IMM-10-20-10 du 13/05/2020, le régime de TVA sur la marge est réservé aux seules livraisons d'immeubles acquis et revendus en gardant la même qualification ».

Depuis l'achat des terrains du lotissement, les parcelles sont devenues constructibles et n'ont donc plus la même qualification entre l'achat et la vente. La TVA sur la vente des lots s'applique désormais sur le prix total et non plus sur la marge.

Afin de réduire l'impact financier auprès des acquéreurs, le Maire propose de réduire le prix du m² HT pour la vente des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à l'unanimité le prix du m² à 230 € HT soit 276 € TTC.

5) **Prix des pots de miel**

Le Maire propose de fixer le prix à 6€ le pot de 500g.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) **Informations et questions diverses**

➤ Octobre rose

Le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'organisation d'une manifestation à l'occasion d'octobre rose.
Bernard ADAM indique qu'une marche est possible à cette occasion.

➤ E-NETathlon

➤ Celui-ci sera organisé à Couternon le 12 octobre prochain avec les jeux suivants : Just Dance, Mario Kart, Tennis, Chanbara ou Badminton. L'équipe est à constituer rapidement.

➤ Secours Populaire

A l'occasion des 35 ans de la Convention des Droits de l'enfant, le Secours Populaire organise à Ahuy une grande fête le mercredi 20 novembre prochain, et invite les membres du Conseil municipal et du Conseil municipal d'enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02

Le Maire,
Philippe MEUNIER

